L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 30 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 30 JUILLET.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Brasher port de mer.

Le 21 juillet dernier, le steamer Hutchinson, est parti de Brasher City pour New-York avec une cargaison de plusieurs centaines de tonneaux de marchandises. Cette cargaison se composait, pour la plus grande partie, de marchandises et produits expédiés des ports du Mexique et du Texas, mais elle comprenait aussi vingt-cinq tonneaux de fret venus de la Nouvelle-Orléans par le chemin de fer de Morgan.

Ce départ d'un steamer isolé pourrait être considéré commeun essai sans conséquence, s'il n'était le résultat d'un plan combiné à l'avance par M. Morgan, et si ce grand capitaliste, dont on connaît l'esprit pratique, l'énergie et la persévérance, n'eût dépensé deux ou trois millions de dollars, assuré-t-on, pour creuser un chenal dans la baie de l'Atchafalaya et pour permettre ainsi l'accès du petit port de Brasbear aux grands steamers et navires.

C'est donc là le point de départ d'une entreprise fort sérieuse et dont il convient d'examiner les conséquences, sans toutefois les exagérer.

Ce n'est pas seulement pour desservir la région des Atakapas que M. Morgan a dépensé une somme relativement considérable. Il a compté évidemment sur le fret que ses steamers apporteraient de Galveston et sur celui que son chemin de fer amènerait de la Nouvelle-Orléans à Brasbear. C'est donc au commerce de ces deux villes principalement qu'il compte emprunter assez de fret pour desservir sa nouvelle ligne de steamers.

Galveston, qui n'est pas accessible aux gros navires, est plus menacé dans ses intérêts que notre port, mais la Nouvelle-Orléans verrait elle-même une partie de son fret s'en aller par la nouvelle voie, s'il ne se faisait aucune amélioration dans les conditions de sa navigation.

Le manque d'eau dans les passes, les retards qui en résultent, les frais énormes de pilotage et de remorquage et les charges excessives de port sont autant de causes qui contribuent à la cherté du fret. Si cet état de choses continuait, M. Morgan avec son chemin de fer et ses steamers partant de Brasbear, pourrait transporter le fret de la Nouvelle-Orléans à New-York à meilleur marché que les steamers partant d'ici directement.

Si la devait se borner le rôle de Brasbear, cela nous importerait peu. Mais le succès de ce premier essai engagerait certainement M. Morgan à pousser sa ligne de chemin de fer jusqu'au Texas; et alors cette voie de communication qui nous fait défaut depuis si longtemps, serait exécutée pour détourner de nous au profit de New-York, un commerce fort important.

Pour parer à cette éventualité, il faut, d'une part, se hâter de construire le chemin de fer d'Alexandrie au Texas, et de l'autre, s'occuper de diminuer tous les frais exorbitants qui grèvent la navigation d'après l'outre dans le Mississippi jusqu'à notre port.

L'esprit d'initiative doit a fait constamment preuve M. Morgan dans ses grandes entreprises, doit servir d'exemple à nos hommes d'affaires.

Il y a place pour tous au soleil de la concurrence commerciale ; mais la Nouvelle-Orléans qui a déjà tant perdu, doit se mettre à l'œuvre pour garder au moins ce qu'elle a conservé et pour être en mesure d'avoir sa part de l'augmentation d'affaires qu'un meilleur ordre de choses politique produira nécessairement en Louisiane et au Texas. Il est temps que les hommes pratiques prennent en main une direction qu'ils ont trop souvent laissée à des théoriciens bavards et à des songe-creux ; il est temps que les actes remplacent les paroles.

ÉLECTION DANS LE KENTUCKY. — Il y a là fin de l'année présente il y aura des élections dans dix-sept Etats de l'Union. La première aura lieu lundi prochain dans le Kentucky. Un gouverneur doit être élu en remplacement de Preston H. Leslie, ainsi que toutes les fonctionnaires d'Etat et Législature. Le *Courier Journal* pense que la majorité démocratique sera de plus de 40,000 voix. La campagne n'a rien eu de particulièrement excitant.

MEUBLES A BON MARCHÉ.—On aime beaucoup les meubles solides et aussi les meubles brillants ; mais ce qu'on recherche avec avidité, dans ce temps-ci particulièrement, c'est le bon marché. Tout cela se trouve réuni chez M. Jos. B. Hubbard, dont le magasin situé au coin des rues Remparts et Perdido, contient un assortiment de meubles admirablement composé pour plaire à tous les goûts et convenir à toutes les bourses.

☞20,000 coupons aujourd'hui chez Danziger.

MORT D'UN CARDINAL FRANÇAIS. — Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, vient de mourir.

Né à Paris le 20 janvier 1796, M. Mathieu étudia d'abord le droit et fut même pendant quelque temps gérant des propriétés de M. de Montmorency, dans les Landes. Mais les affaires lui convenaient peu, et il ne tarda pas à entrer au séminaire de Saint-Sulpice, où il se fit si bien remarquer que, dès le lendemain de son ordination (1823), il fut nommé secrétaire de l'évêque d'Evreux. Peu de temps après, il retourna à Paris avec le titre de grand-vicaire de M. de Quélen.

C'est à cette époque qu'il fit d'inutiles efforts pour réconcilier avec l'Eglise l'abbé Grégoire, le fameux auteur de la constitution civile du clergé. M. Mathieu fut nommé évêque de Ladgres en 1838, archevêque de Besançon en 1834 et cardinal en 1850.

Au Sénat, où cette dernière qualité lui donnait un siége, il prit une part importante à certaines discussions, ne votant pas toujours avec la majorité.

En 1865, il lut, malgré l'interdiction du gouvernement, l'encyclique du pape du 8 décembre précédent. Il fit, pour cela, pourvoir devant le Conseil d'Etat et déclaré "comme d'abus."

On cite de lui des "Mandements" dans lesquels il s'est élevé avec une énergie presque violente contre les doctrines des philosophes modernes. C'est en quelque sorte pour répondre à ces attaques que J. Proudhon a écrit son livre "De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise." Parmi ses derniers écrits, quelques-uns, "La cause italienne et le P. Passaglia", et "le Pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire" ont eu un certain retentissement.

BORDEAUX, 10 juillet.—A la suite d'une légère querelle, un portefaix nommé Duvernouil a tué hier soir, à La Bastide, d'un coup de canne à lance, la femme Sicot et a blessé mortellement un voisin, le sieur Rive, qui accourait à son secours. Sicot, le mari de la pauvre victime, chef d'équipe à la gare d'Orléans, a reçu sous le sein gauche un coup très grave. Les époux Sicot ont six enfants. Duvernouil a été arrêté.

L'assassin est bien connu à Bordeaux où il a eu son instant de popularité. En 1871, candidat de l'Internationale au conseil municipal, il fut sur le point d'être élu, ainsi que plusieurs de ses collègues. C'est un radical forcené. Certainement il se fût fait un nom pendant la Commune s'il eût habité Paris à cette époque.

Pendant son premier interrogatoire, il a insulté grossièrement la magistrature.

—La *Gazette de Magdebourg* annonce que l'empereur d'Allemagne se accompagné, dans son voyage en Italie, par le prince Bismarck, le comte de Moltke et plusieurs autres généraux influents. La visite de l'empereur au roi d'Italie durera de trois à cinq jours.

D'autre part, le *Moniteur officiel de l'empire d'Allemagne* dit que les médecins ont recommandé au prince de Bismarck de ne se occuper d'aucune affaire administrative pendant la cure qu'il fait actuellement à Varzin.

TEMPERATURE.—29 juillet 1875.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	80	27
12 M.	86	31
3 P. M.	91	33
9 P. M.	86	30

Les souscriptions pour les inondés.

Le total des sommes encaissées par le trésorier hier à trois heures, s'élevait, comme on le verra ci-dessous, à $4,755 50 ; d'autres listes reçues plus tard portent ce chiffre à $4,800 environ.

Dans les listes publiées ci-dessous, figure la liste de Houma, paroisse Terrebonne, pour la somme de $187 25. Nous avions déjà reçu de Tigerville, dans la même paroisse, environ $76 de qui fait un total de plus de $263. Les français et les amis de la France qui habitent cette paroisse ont souffert eux-mêmes des inondations qui ont affligé la Louisiane et, comme nous l'ont dit quelques-uns d'entr'eux, ils ont voulu faire pour les inondés de France ce qui avait été fait pour leur paroisse, lors de l'inondation de l'année dernière.

Nous publierons demain le programme de la représentation dramatique qui doit être donnée par le club dramatique louisianais, le 12 août prochain, au profit des inondés. M. Paul Fourchy, président de la compagnie d'assurance des Marchands, a généreusement mis la salle de l'Opéra à la disposition du club pour cette circonstance.

Souscription pour les inondés du Midi de la France.

Sommes encaissées par le trésorier.

Nouvelle-Orléans, 29 juillet 1875.

Liste No 83, M. F. Limet, président.

Huitième versement:

Mme Morse	$ 1 00
Pierre Labérie	10 00
F. T. (paroisse St-Martin)	1 00
Souscription de Houma, paroisse Terrebonne, suivant liste détaillée ci-dessous	187 25
Total	$199 25

Liste annexe de la liste No. 83

(Souscription de Houma, paroisse Terrebonne.)

Rev. J. A. Poyet	$ 5 00
Dr. A. Blanchard	5 00
J. Menville	5 00
Ferdinand Aoé	5 00
J. P. Chanfrau	10 00
J. B. Platon	10 00
V. Burau	10 00
J. M. Dupont	10 00
Bertrand Couret	2 00
Paul Faisans	5 00
F. Gouaux	1 00
Jean Monthiep	1 00
Louis Fraisse	1 00
Henri Toujean	1 00
Jean Dupin	2 50
B. Sabervielle	1 00
J. Petitnicolas	1 00
Léon Gouaux	1 00
J. P. Viguerie	1 00
Emile Daigle	1 00
Etienne Ghiradi	1 00
F. Bolperain	1 00
B. Marmande	2 50
Mme F. Bazet	1 00
Mme Menville	1 00
Mme Ferdinand Aoé	1 00
J. Larrieu	5 00
B. F. Bazet	2 50
C. Peuier	2 50
Mme Chanfrau	1 00
Andrew F. Chanfrau	1 00
C. Dupont	1 25
Chas. W. DuRoy	1 00
Mme Baron	1 00
J. S. Goode	2 50
E. D. Burguieres	2 50
A. Bourg	2 50
Mme Platon	1 00
Jean Duplan	1 00
Mme J. M. Dupont	2 50
Joseph Boudet	1 00
Jas. A. Gagne	1 00
Louis Saucède	1 00
Joseph Saucède	1 00
E. P. Rascle	1 50
Abel Rascle	1 00
J. N. Hotard	50
L. Louvenstein	50
L. Marc	25
F. Montardier	25
Miss Rascle	25
Marie White	2 50
E. Hotard Sr	50
E. Hotard Jr	25
D. Hotard	50
Mlle Olympe Hotard	50
Mrs A. Rascle	50
Miss Alice Birdsell	50
E. Martin	25
Mme veuve Valentin Berger	1 00
E. Colin	1 00
Rev. Dendée	5 00
N. Labat	5 00
F. Vigueiie	5 00
A. St-Martin	10 00
Maurice Dumond	1 00
Aurélie Theriot	2 50
M. Falgout Jr	1 00
André Brien	50
J. Taylor Theriot	1 00
G. Rivoyre	1 00
E. Routier	2 50
Mme A. St-Martin	2 50
J. Robert Verret Jr	1 00
Montant total	$187 25

Liste No 13—Propagateur Catholique.

2me versement.

Rév. J. Anstaett	$ 10 00
Rév. F. Mittelbroun	5 00
Rév. L. A. Chassé	5 00
Rév. A. Durkr	5 00
E. Baran	1 00
Whermann	1 00
Total	$ 27 00

Liste No 15—M. E. Mérith.

2me versement.

Mme Yve Bausset	$ 5 00
L. Palas	1 00
C. E. Schmidt	10 00
Mme E. Mérith	5 00
Total	$ 21 00

Liste No 3—M. D. Pechelu.

2me versement.

D. Rousse	$ 5 00
F. Mazue	5 00
Total	$ 10 00

Récapitulation.

Liste No 83, 8me versement	$ 199 25
Liste No 13, 2me versement	27 00
Liste No 15, 2me versement	21 00
Liste No 3, 2me versement	10 00
Total des listes précédentes	4,498 25
Total général des listes encaissées jusqu'à ce jour	$4,755 50

☞Ombrelles à 35 cents chez Danziger.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Petite correspondance épicée entre M. Field et M. Clinton.

L'avocat-général Field ayant écrit à l'auditeur Clinton, pour lui demander une copie des comptes certifiée, en faveur du général Street, pour *services militaires* à la fin de l'année 1874 et au commencement de l'année 1875, afin de les solder, M. Clinton a répondu par un refus.

Sa lettre est assez piquante et nous pouvons même ajouter qu'elle est impertinente.

Nous citerons le passage le plus épicé de cette lettre, dans lequel l'auditeur des comptes montre ainsi son refus:

"Je suis tout disposé à vous fournir toutes les informations convenables et légitimes que vous pouvez désirer tant, qu'à mon avis, ces informations pourront être utiles pour le bien public ; mais le zèle de votre loi dont vous avez fait preuve dernièrement en vous liguant avec une clique de coquins notoires *A ring of known rascals*", et en abusant de votre position pour empêcher que l'on mette fin aux dilapidations continuelles de ces hommes, me persuade que vos intentions ne sont pas loyales."

C'est un sent raide ; mais, la peau de rhinocéros dont M. Field est moralement couvert ne sera pas entamée cette fois encore.

M. Field n'est pas précisément une sensitive ; les railleries et les petites méchancetés bien noires ne lui font pas beaucoup de mal. Pour le terrasser il faudrait un bon coup d'assommoir.

Nous nous attendons cependant à une lettre fulminante du "Vieux Romain". Poussé dans ses derniers retranchements "Old Field" donnera peut-être à la fin son coup de boutoir.

Quelle chance !—Dans la lutte à laquelle nous assistons avec beaucoup d'intérêt depuis quelques jours, il y a tout à gagner et rien à perdre pour la Louisiane.

C'est un tournoi à armes non courtoises dans lequel les principaux chefs radicaux viennent rompre des lances comme s'ils étaient des preux, ceux qui sont si loin pourtant de ressembler à des chevaliers sans peur et sans reproche.

Ce qui y a d'amusant, c'est que chacun des combattants cassie d'avoir le plus d'avantage possible sur son adversaire et de l'attirer dans un petit guet-apens.

Messieurs Clinton et Field nous rappellent assez deux duellistes *malgré eux*, qui, tenant leurs épées comme des cierges et n'osant se regarder en face, semblent attendre tous les deux l'occasion de mettre en pratique la fameuse botte dans le dos des gendarmes.

Tempérons, cependant, que lorsque le signal de "allez messieurs" sera donné, tous les deux n'auront pas la désopilante idée de rompre à la fois.

Allons, bardi "Ole Field", bardi Clinton !

Kess !! Kess !! Kess !!

Suite de la correspondance entre messieurs Field et Clinton.

La lettre écrite par M. Field en réponse à celle de l'auditeur Clinton, nous est parvenue hier soir, et nous regrettons de ne pouvoir, faute de temps, la donner *in extenso*.

Elle est foudroyante et agréablement émaillée d'épithètes telles que "bravache," "gorjat" (blackguard), etc. M. Field maintient son droit de réclamer une copie des documents qui se trouvent dans le bureau de l'auditeur des comptes.

Il fait allusion au mot de "coquins" (*rascals*) employé par M. Clinton et remis en lettre par la réparti suivante:

"Il vous convient peu, après avoir échappé de si près au sort réservé aux grands criminels de m'accuser de complicité avec les coquins (*rascals*)."

Le "Vieux Romain" est piqué au vif et la guerre est déclarée franchement.

Un bandit nègre.

Avant-hier après-midi, entre six et sept heures, une difficulté est survenue entre deux hommes de couleur nommés respectivement Henry Adams et Allen Mason.

Ce dernier a tiré un long couteau de sa ceinture et a fait plusieurs horribles blessures à son adversaire qui n'avait pas d'arme.

Une de ces blessures peut être mortelle. Allen Mason a été arrêté, ainsi que trois hommes nommés Alex Madison, Pinckney McClelland et Monroe Anderson, accusés de complicité.

Le blessé a été transporté à l'hôpital de Charité dans un état très critique. Il a donné la version suivante de l'affaire:

Il était assis à la porte d'une grocerie sise au coin des rues Howard et Jackson, lisant un journal, quand apercevant des enfants qui jouaient à la balle il leur a demandé de prendre part à leurs jeux.

Il avait lancé la balle plusieurs fois dans la tenant à la main, lorsqu'un nègre du nom d'Allen Mason, qu'il connaissait seulement pour l'avoir rencontré par hasard, sans lui avoir jamais adressé la parole, s'est approché et d'un bond s'est jeté sur lui pour le frapper.

En le voyant venir à lui le poing levé, Brown n'eut rien de pressé de se défendre et c'est alors que le lache assassin a tiré le coup de pistolet.

Wm. Brown, le blessé, est âgé de vingt-quatre ans à peu près. Son état est très critique.

L'inconnu qui l'a arrangé de la sorte s'est esquivé après avoir fait le coup, et nous n'avons pas encore appris que la police l'eut arrêté.

Ordre du chef de police relativement aux marchés particuliers.

Le colonel Loan, surintendant de la police métropolitaine, a lancé l'ordre suivant concernant les marchés particuliers:

Bureau du surintendant de police.

Ordre général No. 3.

Conformément à la requête de l'honorable J. O. Landry, administrateur du département de commerce à moi adressée, me demandant de faire respecter l'acte No. 31 de la Législature de 1874 relatif aux marchés particuliers, j'ordonne par les présentes à l'officier commandant de chaque precint de police d'exiger la fermeture de tous les marchés particuliers qui se trouvent à une distance moindre de douze lieues d'un marché public, à l'exception de ceux qui sont protégés par une injonction, à partir de dimanche, le 1er août de cette année.

Si un seul des marchés particuliers non protégés par une injonction était trouvé ouvert après cette date, en contravention avec la loi, le propriétaire devra être arrêté par la police, accusé d'avoir violé une loi de l'Etat.

Par ordre de W. F. Loan, surintendant de la police métropolitaine,

P. H. BOYLE, secrétaire.

Feu de cheminée.

L'alarme qui a été donnée, hier matin, à neuf heures, au moyen de la boîte portant le No 252, n'annonçait qu'un feu de cheminée à la maison sise rue Champs-Elysées 13.

Un voleur capturé.

Deux voleurs nègres qui s'étaient introduits mercredi soir dans la résidence de M. Henry Leitz, No 240 rue St-Charles, ont été surpris en flagrant délit, grâce à une voisine, Mme Murphy, qui les avait vu entrer et qui en avait donné l'éveil.

L'un d'eux un coquin notoire, répondant au nom de J. H. Camp, a été capturé par l'agent de police McEntee et mis sous les verrous.

Son complice a été poursuivi par M. Leitz qui lui a tiré deux coups de pistolet; mais il a réussi à s'esquiver sans avoir été atteint.

☞Nouvelle toile de lin écrue chez Danziger.

Le discours de M. r.

Nous donnons à la deuxième page le résumé de la séance du 13 à l'Assemblée de Versailles.

Dans la séance du 14 M. Haentjens a présenté un projet de loi ordonnant de nouvelles élections dans la Nièvre. L'urgence sur la proposition a été repoussée par 335 voix contre 296. M. Raoul Duval a modifié son projet d'ordre du jour comme suit :

"L'Assemblée nationale voulant rester étrangère à l'œuvre du pouvoir judiciaire, passe à l'ordre du jour."

M. Rouher a pris alors la parole et a prononcé un discours dont voici la substance:

M. Rouher annonce qu'il vient exercer à la tribune le droit de légitime défense au nom du parti auquel il appartient. Il essayera de le faire avec calme et modération, ne demandant à ses adversaires que le silence.

L'honorable membre décrire d'abord, pour répondre à ceux qui ont voulu le mettre en contradiction avec lui-même, qu'il n'a jamais contesté l'existence du comité qu'il présidait ; ce qu'il a nié uniquement, c'est l'existence d'un comité central rayonnant sur toute la France.

Ce débat se divise en deux thèses, une question de droit public, une question de fait, de conduite de la part d'un parti politique.

Comment se sont-elles produites ? On se rappelle l'irritation profonde causée dans le parti républicain, par l'élection de M. de Bourgoing dans la Nièvre. La circulaire produite à la tribune par M. Girard fait explosion.

L'intervention du pouvoir judiciaire est réclamée.

Des enquêtes ont lieu, elles n'aboutissent qu'à établir l'absence de toutes preuves juridiques contre le parti incriminé. Alors, le cinquième bureau demande une enquête parlementaire: une commission est nommée. N'ayant pu obtenir du garde des sceaux la communication du dossier judiciaire, elle déclare qu'une Assemblée politique a le droit de juger un parti politique, d'ordonner la saisie de papiers domestiques, de mettre la main sur les secrets des familles, même le droit de faire arrêter des citoyens pour les faire comparaître !

Tous les droits, toutes les libertés sont engagés dans cette question ; le jour où l'autorité judiciaire sera envahie, on sera sur la pente de l'anarchie et l'on ne tardera pas à aboutir au tribunal révolutionnaire.

Est-il soutenable que, sous prétexte d'agissements politiques, on puisse instituer à côté du pouvoir judiciaire un autre pouvoir qui juge la conduite des citoyens ? Quoi ! une Assemblée politique, composée de parties en lutte, serait investie du droit de juger ! Elle ne pourrait que condamner. Quant à la justice, elle n'en serait que la parodie.

La commission, dans son pourrit de publicité, a livré au public jusqu'à des notes de police, ne comprenant pas que de pareils procédés traînent l'Assemblée dans des ruisseaux boueux.

Une de ces notes reproche à l'orateur ses relations avec un homme qui avait été condamné à quinze jours de prison, comme s'il était possible de s'informer des antécédents judiciaires de tous les citoyens avec qui l'on peut avoir accidentellement des relations politiques.

Était-il d'ailleurs bien naïf de révéller ce souvenir, pour troubler la vie d'un ancien brigadier, condamné, il est vrai, il y a vingt-cinq ans, pour un vol d'avoine, mais qui a racheté cette faute par une longue carrière d'honorabilité ?

M. Rouher explique dans quelles conditions fonctionnait le comité. Il rue de l'Elysée, et le caractère imaginant de ce vile le rapport appelle pompeusement le comité Rémois, l'affaire Lagarde, la tournée d'un envoyé dans l'Est, etc. Sous ces fabriques solennelles, on ne trouve que des misères ridicules.

Dans l'affaire dite du Puy-de-Dôme, notamment, on avait mis en avant des assertions les plus formelles ; quand on a été appelé à s'expliquer, on n'a pu fournir aucune indication sur l'origine et la portée des bruits qu'on avait accueillis.

Voix nombreuses. - Reposez-vous !

La séance est suspendue pendant un quart d'heure, à cinq heures moins cinq.

La séance est reprise à cinq heures dix minutes.

M. Wolowski dépose le rapport général sur le budget de 1876. (Très bien ! très bien !)

M. Lucien Brun demande un congé de quinze jours.

M. Rouher.—Avant de reprendre la discussion, je dois donner satisfaction à une observation qui vient de m'être faite. On m'a signalé quelque chose de bien grave, que le sous-directeur de la sûreté publique était l'auteur du bruit mis en circulation par le *Moniteur du Puy de-Dôme*. Je répondrai seulement que le journal en question ne m'entends point faire remonter la responsabilité de ce bruit au sous-directeur de la sûreté publique. Je ne résumerai point les observations que j'ai présentées, je dirai seulement que nous avons fait beaucoup de chemin en matière de communication de pièces, car je me souviens qu'en 1848 un ministre de l'intérieur a donné sa démission pour ne pouvoir communiquer au président de la République un dossier administratif qui l'intéressait. (Bruits divers.—Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

J'aborde les faits généraux imputés au parti impérialiste, et je dénoncerai que tout ce qu'il a fait, il l'a fait dans son droit absolu. Oui, en 1871, lorsque les passions déchaînées accablaient d'injures le souverain déchu et sa famille (Bruit à gauche) j'ai accepté la mission de combattre par la presse le mal que nous faisait la presse.

J'étais dans mon droit. Est-ce que lorsque l'empereur mourut à Sainte-Hélène, comme un martyr (Nouveau bruit à gauche), ces partisans ont renoncé à le défendre ? Est-ce qu'en 1830, lorsque du vieux régime dépossédé, et est-ce que tout ce qu'il a fait, ils ont agi en dehors de leur droit ? Quoi qu'ils aient